



Acquisition de nationalité française

Par **ainah**, le **26/09/2011** à **14:19**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon grand-père a la nationalité française car il a une carte de citoyen français délivrée en 1952 de statut personnel.

Si c'est OUI, qu'es ce que je doit faire?

Merci de me répondre.

Par **amajuris**, le **26/09/2011** à **17:41**

bjr,

de quelle nationalité êtes-vous ?

dans le cas de l'algérie, la majorité des algériens étaient français de statut civil de droit local. Ils ont perdu la nationalité française le 1er janvier 1963 sauf à avoir signé une déclaration reconnitive de la nationalité française.

Certains Algériens avaient la nationalité française de statut civil de droit commun. Ceux-là ont gardé la nationalité française après l'indépendance.

cdt